



Gingins, le 17 juin 2020

CONSEIL COMMUNAL  
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 17 juin 2020

Présidence : Pierre-Yves Revaz

Conseillers présents : 36

Conseillers excusés : 4

Majorité absolue : 19

Dans sa séance du 17 juin 2020, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

#### **Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025**

Vu le préavis municipal N° 48/2020 et après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc, le Conseil communal a accepté le préavis tel que présenté par 22 OUI, 11 NON et 2 abstentions.

La Commune de Gingins adhère ainsi au Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025.

#### **Implantation de modérateurs et de traversées piétonnes**

Vu le préavis municipal N° 49/2020 et après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc, le Conseil communal a accepté le préavis tel présenté par 24 OUI, 11 NON et abstentions.

Le Conseil accorde ainsi un crédit de CHF 78'700.- à la Municipalité destiné à financer l'implantation de modérateurs et de traversées piétonnes sur la route de Trélex.

#### **Aménagement d'un cheminement piétonnier**

Vu le préavis municipal N° 50/2020 et après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc, le Conseil communal a refusé le préavis tel que présenté, par 24 NON, 8 OUI et 3 abstentions.

Le Conseil refuse ainsi un crédit CHF 55'000.- destiné à aménager un cheminement piétonnier.

#### **Indemnités des membres de la Municipalité – législature 2021-2026**

Le Préavis N° 52/2020 est renvoyé à la commission de gestion à l'unanimité.

#### **Indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026**

Le Préavis du Bureau du Conseil est renvoyé à la commission de gestion à une grande majorité.

## Fonds communal de soutien aux Energies renouvelables

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du Préavis N° 53/2020, composée de Valéry Babey, Fred Graber, Christian Vaucher, Pierre Schaller, Jean Weber, Francesco Firinu et Jessica Simhon.

## Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'AEE

Le Conseil communal a nommé Sylvain Liaudat, actuel suppléant, en qualité de délégué ; Thérèse van Dessel est nommée en qualité de suppléante.

## Nominations légales

Le Conseil communal a nommé les membres du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 :

Président : Pierre-Yves Revaz  
1<sup>er</sup> Vice-Président : Valéry Babey  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : Hans Brunner  
Scrutateurs : Didier Joray et Daniel Zryd  
Scrutateurs suppléants : Jérôme Grémy et Ivo Azevedo

Sont nommés à la commission de gestion :

Cédric Gorgerat, Jean-Luc Baldy, Olivier Thyssen, Nancy Induni, et Michel Zryd

Sont nommés à la commission des finances :

Gary Crook, Leah Halpren, Charles Geninasca, Michael Bumm et Christophe Chevalier

## Prochaine séance du Conseil communal Le mardi 25 août 2020 à 20h15

Pour extrait conforme

Le Président

  
Pierre-Yves Revaz



La Secrétaire

  
Nathalie Haab

"Le référendum\* doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP(art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"